

PRUDENCE

ACTION DE CHASSE

Forêt domaniale de Saint-Germain

Chasse du 26 novembre 2024 au 11
mars 2025

NOVEMBRE : **Mardi 26**

DÉCEMBRE **Mardi 10**

JANVIER : **Mardis 7 - 21**

FÉVRIER : **Mardi 4**

MARS : **Mardis 4 - 11**

Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Chasse en continue de 9h à 18h

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.

